



Derrière des portes closes : révéler au grand jour l'exploitation des travailleurs essentiels migrants du milieu de la santé

Objet : Étude du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées sur les pénuries de main-d'œuvre, les conditions de travail et l'économie des soins

« Je suis venue au Canada pour assurer un meilleur avenir à ma famille et à moi, mais mon employeur a profité de moi et m'a sous-payée à cause de mon permis de travail qui me liait à lui. On devrait nous accorder la résidence permanente dès notre arrivée, ainsi qu'à notre famille, afin d'éviter toute complication par la suite. Ils nous ont permis de venir au Canada, nous avons travaillé ici, maintenant nous voulons un traitement équitable » —

Karen Savitra, une soignante migrante originaire des Philippines qui vit au Canada depuis 2016 et qui est membre du Caregivers' Action Centre. Elle a travaillé 12 heures par jour, 5 jours par semaine durant la COVID-19, mais n'était payée que 1 440 \$ par mois jusqu'à ce qu'elle soit mise à pied après le déménagement de son employeur à l'extérieur de la ville, qui souhaitait échapper à la pandémie.

« Je ne compte plus le nombre de jours où je ne pouvais pas rentrer à la maison, passant d'un emploi à un autre et travaillant des quarts supplémentaires, ou encore les fois où je devais rester plus tard à cause de la pénurie de personnel provoquée par la pandémie. Même lorsque le nombre de cas était dangereusement élevé et que personne ne voulait aller travailler, j'ai défié le virus, j'ai risqué ma vie pour assurer le bien-être de nos personnes âgées et adultes ayant des incapacités. Je me suis senti humilié lorsqu'on m'a dit qu'en dépit de satisfaire à la plupart des exigences, je ne répondais pas aux conditions d'admissibilité. Je suis ici pour demander au gouvernement canadien d'octroyer à tous les migrants le statut d'immigrant permanent à part entière » — Fasanya Kolade, un réfugié nigérian qui travaille dans le secteur des soins de longue durée à Terre-Neuve-et-Labrador.

À propos de nous

La Migrant Workers Alliance Change est la plus grande organisation canadienne dirigée par des travailleurs migrants. Nous regroupons des soignants migrants, ainsi que des travailleurs agricoles, des étudiants internationaux (anciens ou actuels) et des sans-papiers.

En avril 2022, nous comptons 2 241 membres travailleurs étrangers temporaires œuvrant dans les différents secteurs des soins, principalement des femmes en provenance des Philippines, d'Indonésie, d'Inde et des Caraïbes. Environ la moitié de nos membres prennent soin d'enfants, tandis que les autres prodiguent des soins à des personnes ayant un handicap ou à des personnes âgées à domicile.

De plus, nous avons 4 424 membres qui sont des demandeurs d'asile ou des personnes sans papiers et qui travaillent dans des établissements de soins de longue durée ou d'autres établissements d'hébergement et de soins. Ces membres sont principalement des familles nigériennes ou ougandaises, ainsi que des personnes en provenance d'autres pays d'Afrique ou des Caraïbes.

Nos membres sont actifs : ils assistent à des réunions mensuelles, donnent leurs opinions en répondant à des sondages et participent à des activités publiques. Nos priorités et stratégies sont établies par les migrants.

Nos propositions sont dans l'intérêt des 6 665 soignants migrants membres de notre organisation.

Expériences des soignants migrants dans le cadre du programme des travailleurs étrangers temporaires

En 2020, conjointement avec le Vancouver Committee for Domestic Workers' and Caregivers Rights et la Caregiver Connections Education and Support Organization, la Migrant Workers Alliance for Change a mené une enquête sur l'incidence de la COVID-19 sur les soignants migrants. Nos recommandations sont appuyées par l'Alberta Careworkers Association, PINAY Québec, Migrante Canada, Migrante Alberta et l'Association pour la défense des droits du personnel domestique (ADDPD/ARHW).

Nous avons entendu des histoires choquantes d'abus, de personnes forcées de travailler sans pause tous les jours, de milliers de dollars en salaires volés, de travailleurs coincés dans la résidence de leur employeur pendant des mois, de mises à pied et d'expulsions. Les soignants ont exprimé à maintes reprises que leur vie est une cascade de crises, notamment de familles brisées par leur incapacité à obtenir le statut de résident permanent.

Au total, 201 soignants migrants, surtout des femmes racisées, ont répondu à l'enquête. Ils ont révélé leurs expériences d'abus, d'exploitation, de crainte et de stress durant la pandémie de COVID-19 et recommandé des modifications à certaines politiques. Voici ce que nous avons constaté :

1. Pas moins de 48 % des soignants rapportent avoir travaillé plus longtemps (entre 10 et 12 heures par jour, parfois 6 ou même 7 jours par semaine) pendant la pandémie de COVID-19. Les parents et les enfants sont à la maison, et le travail ne cesse jamais.
2. Pas moins de 40 % des soignants demeurés au travail indiquent ne pas avoir été payés pour les heures supplémentaires effectuées, ce qui représente une moyenne d'environ 6 552 \$ en salaire impayé par soignant au cours des 6 derniers mois. Il convient de noter que le travailleur moyen gagne moins de 17 000 \$ par année.
3. Un répondant sur trois déclare que son employeur lui interdisait de sortir de la maison, d'utiliser le transport en commun, d'acheter des provisions à l'épicerie, de transférer de l'argent à sa famille à l'étranger ou de consulter un médecin durant la pandémie de COVID-19. Il leur était aussi interdit de rencontrer leurs amis ou leur partenaire. En d'autres mots, ils étaient captifs de leurs employeurs, incapables de transférer de l'argent, d'acheter des provisions à l'épicerie ou de communiquer avec les services sociaux qui auraient pu leur venir en aide.
4. Plus d'un répondant sur trois a perdu son emploi et a dû déménager en pleine pandémie. Pour les soignants migrants, perdre leur emploi signifie perdre leur logement, être privé de soins de santé et ne plus toucher de revenu de soutien pour eux et pour leur famille restée dans leur pays d'origine.
5. La plupart des soignants indiquent avoir eu peu ou pas accès à des soins de santé, même en période de crise sanitaire. Il faut avoir un emploi à temps plein, un permis de travail actif et un numéro d'assurance sociale (NAS) valide pour avoir accès à des soins de santé. Bon nombre de soignants migrants n'ont rien de tout cela.
6. Les soignants qui mentionnent avoir perdu leur emploi ont eu énormément de difficulté à retrouver du travail en raison des règles fédérales en matière d'immigration, particulièrement les études d'impact sur le marché du travail (EIMT).
7. Près de 60 % des répondants indiquent s'inquiéter d'être incapables de satisfaire à l'exigence de 24 mois pour présenter une demande de résidence permanente. C'est d'ailleurs la préoccupation la plus souvent exprimée. Alors que nous entrons dans la 2^e vague de la pandémie, les soignants migrants craignent de plus en plus ne pas pouvoir satisfaire à cette exigence pour l'obtention de la résidence permanente.
8. Les soignants sont nombreux à être dans l'incertitude parce que la pandémie de COVID-19 retarde le traitement de leurs demandes d'immigration. Ils bénéficient d'un « statut implicite », mais leur permis de travail, leur carte d'assurance maladie et leur NAS ont expiré pendant cette période d'attente. C'est également le cas pour ceux qui ont présenté une demande de résidence permanente.
9. La plupart, sinon la totalité, des soignants signalent qu'ils s'inquiètent principalement de toutes ces années de séparation de leur famille. Ils se demandent de ce qui arrivera si des membres de leur famille tombent malades et s'ils pourront les revoir un jour.

Les soignants mentionnent également que leurs conditions de travail sont difficiles. Voici quelques témoignages tirés de notre sondage :

- « Je travaille sans arrêt comme soignante domiciliée sur place en vertu du programme des soins aux personnes âgées. Depuis le début de la pandémie, je travaille 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sans pouvoir prendre une journée de congé la fin de semaine. Je

n'ai pas le choix en raison de mon permis de travail lié à mon employeur. Je dois cumuler 24 mois d'expérience de travail et terminer le contrat que j'ai signé avec lui. »

- « Les soignants sont traités de manière injuste ici au Canada. L'employeur tire avantage des travailleurs sans documents de résidence permanente. »
- « Mes heures de travail s'étirent sans cesse! Mon employeur est très riche, avec une grande maison, lui et sa famille adorent faire la fête, je travaille de longues heures et ils ne me paient pas pour les heures supplémentaires. »
- « Je pense toujours à ma famille chez moi. Cette pandémie m'a causé tellement de stress en pensant à la façon d'amener ma famille ici au Canada. Ce n'est pas facile d'être seule. »

La situation ne s'est pas améliorée depuis. Au cours du premier trimestre de 2022, nous avons apporté un soutien à long terme et intensif à 62 soignants migrants dans le cadre du programme des travailleurs étrangers temporaires, principalement pour des raisons d'exploitation de la main-d'œuvre et des difficultés à naviguer dans le système d'immigration. Les soignants migrants continuent d'être exploités parce qu'ils n'ont pas de statut d'immigrant permanent et, par conséquent, ne peuvent faire valoir leurs droits fondamentaux.

Expériences des soignants migrants dans les établissements de soins de longue durée et autres établissements d'hébergement et de soins

Composition des membres de notre organisation :

- 19,5 % de nos membres actuels (sur 4 424 membres) sont des travailleurs de soutien personnel; 17 % sont embauchés directement par des établissements de soins de longue durée, 35 % travaillent dans les établissements de soins de longue durée par l'entremise d'agences de placement temporaire et 26 % travaillent dans d'autres établissements d'hébergement et de soins et prodiguent des soins à des jeunes, à des personnes avec un handicap ou à des personnes souffrant de problèmes de dépendance.
- En mars 2022, nos membres ont travaillé en moyenne 21 mois dans ces établissements. C'est donc dire qu'ils se sont tournés vers ces emplois durant la COVID-19 en raison de la demande accrue imputable au départ des travailleurs citoyens de ces postes pendant les éclosions. En moyenne, nos membres sont demeurés au Canada pendant 41 mois.
- Le salaire médian de nos membres est de 18 \$ de l'heure.

Voici les préoccupations de nos membres dans leurs propres mots :

- « Je suis mère monoparentale avec deux enfants de six et quatre ans. J'ai vécu l'expérience difficile de vivre avec la peur de rapporter le virus à la maison à mes enfants et à mon amie qui est avec eux quand je travaille. Imaginez comment mes enfants se sentaient lorsque je rentrais du travail et que je ne les laissais pas me toucher, m'embrasser ou me serrer dans leurs bras avant d'avoir pris une douche. Ils me disaient constamment que je ne les aimais plus. Quand je leur demandais pourquoi, ils répondaient que c'était parce que je ne voulais plus qu'ils m'embrassent et me serrent dans leur bras. J'ai essayé de leur expliquer du mieux possible combien

je les aime et pourquoi je ne pouvais pas les laisser me faire un câlin ou m'embrasser à mon retour du travail. Ils se sont habitués à la situation au point où même les jours où je ne travaille pas et que je suis à la maison avec eux, ils ont peur de me serrer dans leurs bras ou de m'embrasser à moins que je leur dise qu'ils le peuvent. Mes enfants qui auparavant me faisaient des câlins et m'embrassaient des millions de fois par jour ont maintenant peur de le faire. C'était une période très émotive pour mes enfants et moi. Même au travail, j'ai développé un lien avec les clients, je ressens leur douleur, je peux voir à quel point ils ont peur de la COVID. J'en ai vu plusieurs mourir de la COVID; c'est une période que je n'oublierai jamais. »

- « Pendant la pandémie de COVID, les écoles étaient fermées, et ils avaient besoin de plus de préposés. Je suis allée dans un centre pour personnes âgées et j'ai suivi un programme d'aide de maintien à domicile afin d'offrir mon aide, car c'était une période difficile pour tout le monde, encore plus pour les aînés. J'ai terminé le programme et j'ai travaillé dans ce centre plus de 220 heures entre avril et juin 2020. J'ai laissé mon bébé et mon mari à la maison pour offrir mon aide parce que c'est ce que j'aime faire. J'ai mis leur vie en danger, mais c'était gratifiant pour moi de faire partie des héros, des travailleurs essentiels. J'ai postulé au programme des anges gardiens parce qu'il s'adressait aux personnes qui avaient travaillé durant la COVID pendant au moins 120 heures, un nombre que j'avais dépassé. Mais malheureusement, ma demande a été refusée parce que l'agent d'immigration a dit que l'endroit où j'ai étudié et travaillé n'était pas une école agréée. J'ai pris l'initiative d'offrir mon aide et de mettre ma vie et celle de ma famille en danger et j'ai travaillé tellement fort, mais ma demande a été rejetée. Je suis inquiète, je suis triste. Je vous demande de bien vouloir écouter et comprendre notre situation. Je travaille actuellement dans la collectivité où je travaille environ 11 heures par jour avec les personnes vulnérables. C'est injuste. Je veux m'inscrire à un programme de soins infirmiers, mais je ne peux pas m'inscrire sans un statut de RP et être admissible au RAFFO. »
- « J'ai travaillé à l'USI de l'hôpital Queensway Carleton. Personne ne peut imaginer ce que ça signifie. Ne pas avoir ma résidence permanente rend ma situation stagnante et confuse. Quand on n'a pas un permis de résidence permanente, on a l'air d'être quelqu'un sans importance. Un jour, ma demande pour un programme a été refusée à cause de mon statut d'immigration; ça m'a brisé le cœur. Même mes enfants essuient des refus lorsqu'ils essaient d'obtenir des services. »
- « Pendant la pandémie de COVID, j'ai travaillé dans des résidences et des établissements pour personnes âgées. J'ai vu de mes propres yeux à quel point il était difficile pour les résidents et le personnel de surmonter la peur d'être infecté par la maladie. Malgré cette situation difficile, j'ai poursuivi mon travail en faisant preuve de courage pour prendre soin de nos aînés qui se sentaient abandonnés et seuls. J'étais très déprimé par ma situation. Je suis ici avec ma femme et nos trois enfants, qui se sont pleinement intégrés à la société canadienne. L'anglais est la langue maternelle de mes enfants et ils ont aussi appris le français comme langue seconde ici au Canada. Maintenant, mes enfants parlent le français au quotidien. Ma vie aurait été bien meilleure si nous avions eu le statut de résident permanent. J'aurais pu poursuivre ma carrière en soins infirmiers. J'aurais pu avoir accès à des soins médicaux adéquats pour ma famille et moi. Avoir notre RP nous permettrait à ma femme et moi de

monter les échelons dans nos emplois respectifs. Et cela nous aiderait à mieux prendre soin de nos enfants. »

- « Je suis demandeuse d'asile et mère monoparentale avec deux jeunes enfants, je travaille à temps partiel la nuit comme préposée aux bénéficiaires dans une résidence pour personnes âgées et dans des maisons privées. Mes enfants demeurent avec une amie la nuit parce qu'il n'y a pas de garderies approuvées pour les emplois de nuit. Et j'ai travaillé pendant la pandémie de COVID en aidant les personnes âgées dans toutes leurs activités quotidiennes. Ma vie sera meilleure et plus sûre lorsque j'aurai ma RP. Je pourrai alors poursuivre ma scolarité et travailler pour redonner à la société. Ma passion est d'aider les gens et la société, et je serais très heureuse de pouvoir le faire au Canada. »
- « Je travaille comme infirmière dans un centre de soins de longue durée à Markham, à environ 35 minutes de route de chez moi. La distance ne m'a pas découragée, j'étais toujours disponible quand d'autres collègues s'absentaient pour cause de maladie. En moins de 5 mois, j'ai travaillé plus de 800 heures, j'ai fait beaucoup d'heures supplémentaires parce qu'il n'y avait personne pour combler les quarts de travail. J'ai travaillé avec des résidents atteints de la COVID sans craindre pour ma propre vie ou celle de mes filles. J'ai continué à travailler même si mon médecin me le déconseillait en raison de mon dos fragile. J'ai fait une demande pour le programme des anges gardiens et ma demande a été rejetée parce que je n'avais pas travaillé lors de la 1^{re} vague de la pandémie, mais vous admettez que les 2^e et 3^e vagues ont été plus dévastatrices et que plusieurs préposés aux bénéficiaires ont quitté le navire, mais moi je suis restée! J'ai tout donné! Même aujourd'hui je suis prête à aller prendre soin des aînés canadiens vulnérables qui ont plus que jamais besoin de nous! Je crois que la bonne chose à faire serait de nous accorder un statut en incluant les demandeurs d'asile dans le programme qui prend fin bientôt afin que nous puissions demeurer au Canada, un endroit que nous appelons déjà CHEZ NOUS! »
- « Je suis épuisée sur le plan émotionnel; et sans statut, c'est encore pire de ne pas savoir quel sort m'attend. S'il vous plaît, j'ai besoin d'un statut, le Canada est mon chez-moi! Ne m'enlevez pas cela! J'ai couru toute ma vie et penser que je suis ici me rend tellement heureuse. Mais cette joie est de courte durée, car, réfugiée sans statut, je ne peux rien faire. Mon rêve de devenir infirmière ne peut se réaliser, puisque je ne peux pas m'inscrire à l'école. J'ai le sentiment d'être laissée pour compte à tous les niveaux! C'est terrible d'être dans un pays et ne pas savoir si votre place est ici ou pas! »
- « Je travaillais dans une résidence qui a été touchée par la COVID à Hamilton, en novembre 2020. J'ai travaillé jusqu'en février alors que j'étais enceinte. J'avais tellement peur lorsque je lisais que des femmes enceintes décédaient du virus. Je travaillais des quarts de 12 heures. La plupart de ces mois, j'étais terriblement anxieuse de voir des résidents mourir du virus alors que j'étais à leur côté. Avoir ma RP m'aidera à faire venir mes enfants, je serais moins anxieuse de savoir à quoi ressemblera mon avenir. Ne pas avoir ma RP m'empêche d'étudier, puisque c'est seulement pour les RP et pas pour les réfugiés. »

Nos recommandations

À la lumière de ces expériences, nous sommes d'avis que la stratégie canadienne en matière de soins doit impérativement garantir plus de droits et de protections aux migrants.

Nos recommandations principales sont l'octroi du statut d'immigrant complet et permanent à tous et du statut de personne ayant obtenu le droit d'établissement dès maintenant.

Tous les migrants en sol canadien, y compris les sans-papiers, devraient immédiatement obtenir le statut de résident permanent. De plus, tous les soignants migrants qui arriveront au Canada à l'avenir devraient automatiquement obtenir le statut de résident permanent.

Le statut de résident permanent est le changement le plus important qui permettrait aux soignants migrants d'être protégés contre l'exploitation de la main-d'œuvre. La résidence permanente donne immédiatement aux travailleurs la possibilité de quitter un mauvais emploi et de déposer une plainte sans crainte de représailles. La résidence permanente signifie que les travailleurs peuvent œuvrer dans n'importe quel secteur, y compris celui des soins de santé où l'on a grandement besoin de main-d'œuvre. Grâce à la résidence permanente, les travailleurs ont un NAS valide, ce qui leur permet d'avoir accès au soutien du revenu en cas de mise à pied. Enfin, la résidence permanente assure l'accès aux services de santé essentiels et facilite la réunification des familles.

Les voies d'accès pour les travailleurs de la santé dans le cadre du programme des travailleurs étrangers temporaires (Programme pilote des gardiens d'enfants en milieu familial et Programme pilote des aides familiaux à domicile), les réfugiés (programme des demandeurs d'asile) et les résidents sans papiers (demandes pour motifs d'ordre humanitaire), ou celles des programmes créés pendant la pandémie de COVID-19 (voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente et le programme des anges gardiens) sont parsemées d'exclusions qui empêchent les soignants migrants de déposer une demande. Le statut de résident permanent doit être offert à tous sans exclusion.

- Aucune exclusion sur la base du « statut de résident temporaire valide » : la voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente a été créée en 2021. Elle incluait un volet pour les soignants migrants. Seules 7 001 demandes ont été présentées dans le cadre de ce volet, et le programme a pris fin même s'il restait encore 12 999 places vacantes. La principale raison invoquée par nos membres pour ne pas soumettre de demande est le fait que les migrants sans papiers et les anciens demandeurs d'asile ne sont pas considérés comme ayant un « statut de résident temporaire valide ». Cette restriction a exclu le plus grand groupe de travailleurs de la santé migrants au pays.
- Aucune exclusion pour les travailleurs essentiels peu qualifiés : la plupart des volets d'immigration exigent une expérience de travail dans des postes à salaire élevé (Classification nationale des professions O, A et B). Or, la majorité des travailleurs de la santé migrants sont engagés dans des postes à salaire peu élevé, considérés comme nécessitant des compétences peu élevées (CNP C et D). Il est essentiel que les migrants qui occupent des emplois à faible revenu aient le même accès à la résidence permanente que les autres.

- Aucune exclusion sur la base de la scolarité au Canada : les soignants du programme des travailleurs étrangers temporaires doivent obtenir la reconnaissance d'une année d'études postsecondaires, tandis que les migrants des autres volets créés durant la pandémie de COVID-19 ne devaient fournir qu'une attestation d'études secondaires. Plusieurs soignants sont venus au Canada et ont travaillé dans le secteur économique des soins pendant des années sans avoir ces qualifications ou avoir les moyens d'obtenir une équivalence d'éducation. Ces exigences signifient que les soignants doivent soit payer des frais élevés pour faire reconnaître leurs études, soit payer des droits de scolarité élevés pour les étudiants étrangers afin de faire des études postsecondaires pendant un an, en travaillant en même temps de très longues heures au salaire minimum. Qui plus est, tout le travail accompli pendant les études postsecondaires au Canada n'est pas pris en compte dans les années d'expérience de travail requises pour l'obtention de la résidence permanente. Cela met les travailleurs dans une situation impossible et, par conséquent, les empêche dans bien des cas de présenter une demande de résidence permanente.
- Aucune exclusion sur la base de la langue : les soignants migrants du programme des travailleurs étrangers temporaires doivent démontrer un niveau de compétence linguistique élevé pour être admissibles à la résidence permanente au Canada. D'autres programmes créés durant la COVID-19 ont aussi fixé des exigences semblables pour les soignants. Les soignants migrants qui travaillent à temps plein ou qui font des heures supplémentaires peuvent communiquer avec leurs collègues, patients et clients à qui ils prodiguent des soins. De plus, ils sont bien intégrés à la société canadienne. Pourtant, ils sont nombreux à ne pouvoir obtenir la note requise de maîtrise de l'anglais pour la résidence permanente. Il n'est pas nécessaire d'évaluer les compétences linguistiques, le fait qu'ils aient vécu et travaillé ici devrait suffire.
- Aucune exclusion sur la base de la durée du travail : les programmes de résidence permanente créés durant la pandémie de COVID-19 exigent une année d'expérience de travail ou un nombre précis d'heures de travail à l'intérieur de certaines périodes pour garantir l'admissibilité. Les soignants migrants qui présentent une demande par l'entremise des volets réguliers (Programme pilote pour les gardiens et gardiennes d'enfants en milieu familial et Programme pilote pour aides familiaux à domicile) doivent prouver qu'ils ont cumulé deux années d'expérience de travail. Plus particulièrement, les soignants migrants du programme des travailleurs étrangers temporaires doivent avoir travaillé dans le cadre d'un permis de travail lié à un employeur et sans mobilité de la main-d'œuvre. Lier les travailleurs aux employeurs comme condition à l'obtention de la résidence permanente et exiger un nombre d'heures de travail donne des pouvoirs excessifs aux employeurs dont les recommandations déterminent l'avenir des travailleurs.

Il est également essentiel que les soignants migrants qui attendent depuis plusieurs années obtiennent leur résidence permanente immédiatement. Nous demandons instamment au comité de recommander :

- *le traitement rapide de l'arriéré des dossiers en attente.* Il y a au moins 16 000 soignants migrants dans le programme des travailleurs étrangers temporaires qui ont présenté une demande de résidence permanente et qui attendent une

réponse depuis plusieurs années. Pendant ce temps, leurs permis de travail arrivent à échéance et ils doivent être parrainés par leur employeur pour continuer à travailler. Bien qu'ils soient admissibles à un permis de travail ouvert transitoire, la plupart ne l'ont toujours pas reçu après plusieurs années. Bon nombre de ces travailleurs essentiels ont des enfants d'âge adulte dans leur pays d'origine qui doivent demeurer à l'école, rester célibataires et ne pas avoir d'enfants jusqu'à ce que leurs familles obtiennent la résidence permanente. En effet, les soignants migrants ici et leurs familles à l'étranger se retrouvent dans les limbes en attente d'une décision. De façon semblable, plus de 45 000 réfugiés attendent que leur demande soit traitée, dans certains cas, ils patientent depuis 3 ans ou plus.

En plus de la résidence permanente pour tous, maintenant et à l'avenir, nous vous demandons de garantir ce qui suit.

Des permis de travail ouverts pour les soignants migrants

Les permis de travail « liés » sont une forme moderne de servitude qui prive les soignants du programme des travailleurs étrangers temporaires du droit de circuler librement dans le marché du travail comme les autres travailleurs. Les permis de travail liés, assortis d'un manque de surveillance et d'application des normes du travail, créent les conditions qui permettent aux employeurs exploitateurs et aux recruteurs prédateurs d'abuser des soignants en toute impunité. Cette situation a été très exacerbée pendant la pandémie de COVID-19. Si les soignants tentent de quitter un emploi où l'on abuse d'eux, le système de permis de travail liés les punit en leur infligeant de longs délais de traitement (entre six et douze mois pour les nouvelles EIMT et les permis de travail). Des mois au cours desquels ils ne peuvent ni recevoir de prestations d'assurance-emploi ni occuper un emploi qui exige un permis de travail pour subvenir à leurs besoins. Or, il est pratiquement impossible pour les soignants migrants de trouver des employeurs approuvés aux fins des EIMT durant la pandémie.

- *Permis de travail ouverts pour tous les travailleurs immédiatement* : comme première étape du cheminement vers l'octroi d'un statut d'immigrant complet et permanent pour tous, il faut accorder à tous les soignants migrants, y compris les sans-papiers, des permis de travail ouverts pour les protéger des mauvais employeurs durant la crise. Ces permis de travail ouverts devraient être accordés sans processus d'EIMT.
- *Accorder un permis de travail ouvert aux travailleurs dont la demande de résidence permanente est en suspens* : plusieurs soignants migrants ont déjà déposé une demande de résidence permanente, mais attendent une décision. Leurs permis de travail ont expiré entre-temps, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas quitter un mauvais emploi ou entreprendre un nouveau travail. L'assurance maladie et l'assurance sociale sont également liées à la date d'expiration des permis de travail. Accorder des permis de travail ouverts à ces travailleurs leur permettra de travailler et d'avoir accès aux services de soutien d'urgence au besoin, tout en protégeant leur santé.

Soins de santé universels

- L'accès aux soins de santé sans égard à la validité de la carte d'assurance maladie. Bien que les soins de santé soient une compétence provinciale, c'est principalement le refus ou les délais de traitement des demandes de permis fédéraux (permis de travail, permis de réfugié, résidence permanente) qui empêchent les soignants migrants

d'obtenir des soins de santé. Nous vous demandons d'assurer des soins décents pour toutes les personnes qui prennent soin de nous.

Maintien des familles

- Les conjoints, les enfants et les autres membres de la famille immédiate des soignants migrants devraient être autorisés à s'installer au Canada avec leurs proches, munis de leurs propres permis de travail ouvert et d'études. Bien documentées, les difficultés causées par la séparation familiale des soignants et de leurs enfants sont exacerbées par la pandémie de COVID-19. La famille favorise la cohésion économique et sociale.

Logement

- Il faut garantir un logement adéquat aux soignants domiciliés sur place. Des normes doivent être établies dans l'évaluation de l'impact sur le marché du travail qui inclut des mesures de coercition efficaces et de protection anti-représailles.

Renseignements :

Syed Hussan

Directeur général

416-453-3632 | hussan@migrantworkersalliance.org

Migrant Workers Alliance for Change

720, avenue Spadina, bureau 223 | Toronto (Ontario) M5S 2T9